

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.592.001.1 DU 30 AVRIL 1998

Evaporateur-répartiteur de frais de chauffage TECHEM modèle V93

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 91-999 DU 30 SEPTEMBRE 1991 MODIFIANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ET RELATIF A LA REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE DANS LES IMMEUBLES COLLECTIFS, ET DE L'ARRETE DU 8 FEVRIER 1982 FIXANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX EVAPORATEURS-REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE.

FABRICANT

TECHEM Aktiengesellschaft, Saonestrass 1,
60528 Frankfurt, Allemagne.

DEMANDEUR

SYNFORIC GEIE, 41-49, rue de la Garenne,
92318 Sèvres, France.

CARACTERISTIQUES

Les évaporateurs-répartiteurs de frais de chauffage TECHEM modèle V93 déterminent au cours du temps l'évaporation d'un liquide dans un réservoir, laquelle est représentative de l'évolution de la température des émetteurs de chaleur sur lesquels ils sont placés.

Ils se composent de :

- un socle en aluminium profilé fixé sur l'émetteur de chaleur,
- un réservoir en verre rempli de benzoate de méthyle et comportant une marque correspondant au zéro de l'échelle de lecture,
- un capot avant en matière plastique, comportant une fenêtre large et une fenêtre étroite,

- un dispositif indicateur, constitué de deux échelles graduées, en matière plastique souple fixée entre le capot avant et le couvercle transparent,
- un couvercle transparent,
- un dispositif de scellement encliquetable en matière plastique, interdisant sans bris le changement de réservoir.

Le niveau du liquide est lu sur une échelle graduée non linéaire, appelée "échelle produit", variable en fonction de la puissance de l'émetteur de chaleur sur lequel est fixé l'appareil.

Cette échelle intègre les coefficients pondérateurs représentatifs de l'émetteur de chaleur auquel l'évaporateur est associé. Elle est identifiée parmi les 107 échelles produit existantes par le numéro ou la lettre inscrit au bas de l'échelle de lecture.

Le dispositif indicateur comprend également une échelle millimétrique graduée de 0 cm à 8 cm.

Les évaporateurs-répartiteurs TECHEM modèle V93 équipent tous les émetteurs de chaleur entre lesquels est effectuée la répartition.

Le réservoir ayant enregistré la saison de chauffe précédente est rebouché et peut être placé dans l'évaporateur au côté du nouveau réservoir. Il est alors visible par la fenêtre étroite.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

L'évaporateur est placé sur la partie frontale de l'émetteur de chaleur entre le tiers et le quart supérieur de sa hauteur et au centre de celui-ci.

Cinq supports de fixation différents permettent l'installation de l'évaporateur-répartiteur TECHEM modèle V93 sur 99 % des émetteurs de chaleur.

SCELLEMENT

Le dispositif de scellement encliquetable en matière plastique, interdisant tout démontage sans bris, porte la marque du constructeur TECHEM.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les évaporateurs portent sur la face avant la marque du fabricant, le modèle, le numéro de série et l'inscription 98-01 caractérisant l'approbation de modèle.

DEPOT DE MODELE

Les plans sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie,

de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur sous la référence DA 13-1497.

VALIDITE

La présente décision est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Photographies n° 6549.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6549

EVAPORATEUR-REPARTITEUR DE FRAIS DE CHAUFFAGE TEChem, V93

